

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation**

Arrêté du **4 MAI 2019**

**portant nomination des représentants du corps de l'inspection générale de l'agriculture au sein de la commission prévue à l'article 7 du décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2019 portant organisation des élections pour le renouvellement des commissions prévues à l'article 2 du décret n°94-1085 du 14 décembre 1994 et à l'article 7 du décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin du lundi 29 avril 2019 pour le renouvellement de la commission prévue à l'article 7 du décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont élus au sein de la commission de sélection pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur général de l'agriculture de 2<sup>ème</sup> classe, prévue à l'article 7 du décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 :

**Titulaires**

- Monsieur Etienne Achille ;
- Monsieur Robert Deville ;

**Suppléants**

- Madame Marie-Hélène Bouillier-Oudot ;
- Monsieur Eric Bardon.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **4 MAI 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le chef du service des ressources humaines  
J.-P. FAYOLLE

